



**Victimes
& Citoyens**

contre l'insécurité routière

**Communiqué de presse,
réaction CISR 9 janvier 2018
Association Victimes et Citoyens**

Un comité interministériel de sécurité routière (CISR) s'est tenu mardi 9 janvier 2018. Edouard Philippe, Premier Ministre, a présenté un plan de 18 mesures visant à réduire le nombre d'accidents de la route et leur gravité.

Certaines mesures démontrent la volonté du gouvernement de reprendre la main sur la problématique de la sécurité routière pour inverser la hausse de la mortalité routière observée depuis 2013 et cela malgré la pression des lobbies.

La mesure emblématique est « *la vitesse abaissée à 80km/h au lieu de 90km/h sur les routes secondaires bidirectionnelles qui ne sont pas équipées de séparateur central. La limitation à 80 km/h fait l'objet d'une clause de rendez-vous au 1er juillet 2020 afin d'étudier avec précision et objectivité l'impact sur l'accidentalité de cette mesure.* »

Cette annonce audacieuse, qui prendrait effet au 1er juillet, est un vrai message de rupture. Malgré sa très faible popularité, elle pourrait pourtant être un choc à vertu positive.

Dans l'histoire de la sécurité routière, chaque grande annonce de rupture a permis de sauver des vies. Toutefois, pour une efficacité optimale, la sécurité routière doit être un enjeu permanent de ce quinquennat, les moyens doivent être conséquents et constants avec des contrôles de l'application de la règle, et tout cela porté par Edouard Philippe dans la durée. L'adhésion et le respect de la population à cette mesure pourra se faire seulement si celle-ci est comprise, les mentalités évolueront alors.

Cette politique de sécurité routière ne doit pour autant pas occulter les autres causes d'accidents dont l'alcool et les stupéfiants au volant, l'usage du téléphone, l'infrastructure, la somnolence et tous les autres comportements d'incivisme qui sont encore nombreux.

Certaines manquent à l'appel mais nous pouvons en saluer d'autres comme « *le renfort des sanctions contre l'usage du téléphone portable au volant. Les conducteurs pourront donc voir leur permis suspendu en cas d'infraction commise en même temps que l'usage du téléphone au volant.* » ainsi qu'un nouveau plan de sécurité routière dans la lutte contre l'alcool, en « *rendant obligatoire la pose d'un éthylotest anti-démarrage (EAD) avec suivi médico-psychologique en cas de récurrence d'infraction de conduite en état alcoolique. Donner la possibilité aussi à un conducteur contrôlé avec un taux d'alcool supérieur à 0,8 g/l dans le sang dont le permis a été suspendu par décision préfectorale de conduire pendant le temps de cette suspension à condition de ne conduire qu'un véhicule équipé d'un EAD, à ses*

frais. »

Le travail de fond du changement de comportements des usagers de la route est évidemment l'éducation routière, la prévention des jeunes, du monde de l'entreprise et la lutte de la récidive. Nous constatons malheureusement que les actions dans ces directions sont encore trop discrètes.

Une mesure traite toutefois de l'amélioration de la prise en charge des victimes d'accidents de la route : « *Le gouvernement créera un fonds d'investissement pour la modernisation des structures sanitaires et médico- sociales destinées à la prise en charge des accidentés de la route* ». Cette mesure apparaît assez floue dans la forme, nous émettons donc une certaine réserve quant à sa mise en place et nous exprimons notre tristesse face à cette seule mesure annoncée par le gouvernement pour améliorer la situation des victimes de la route alors que les problèmes sont encore trop nombreux est insoutenable pour ceux qui le vivent.

L'association félicite le gouvernement en ce début de quinquennat pour son engagement franc dans la sécurité routière et espère le début d'un vrai chantier national d'amélioration de la situation actuelle.

Julien THIBAUT
Président

contacts presse :

Julien THIBAUT 06.03.89.63.90

Claude ROUY : 06.07.47.95.89